

CoRDIS

Séance publique du 4 septembre 2024

En application des dispositions de l'article 1er du règlement intérieur du comité de règlement des différends et des sanctions (CoRDIS) « *Le comité peut se réunir [...] par visioconférence ou audioconférence* ».

Sur décision du Président du comité, la séance publique du CoRDIS se déroulera par visioconférence.

Les personnes souhaitant y assister sont priées de s'adresser au greffe du CoRDIS par courriel à l'adresse suivante : greffe-cordis@cre.fr ou par téléphone au 01 44 50 41 00 au plus tard avant le 3 septembre 2024 à 12h00.

09h30

Demande de mesures conservatoires

Dossier n° 11-38-24		Rapporteur : Jules Giafferi	
NOM DES PARTIES		REPRÉSENTANTS DES PARTIES	
Demanderesse : Mme Elodie Degueldre		Mme Elodie Degueldre	
Défendeurs : Société Enedis		Me Jérôme Michel	
Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN)		M. Arnaud Tournier	